

PREVENIR LE HARCELEMENT SEXUEL ET LES AGISSEMENTS SEXISTES AU SEIN DE L'ENTREPRISE

En tant qu'acteur RH, manager, représentant du personnel, référent « lutte contre le sexisme et le harcèlement sexuel » et médecin du travail, vous avez l'obligation légale de protéger les victimes et de mettre en place des mesures de prévention. Face à un sujet tabou et difficile en termes d'identification, nous vous proposons de découvrir des clés de décodage et des outils de prévention.

Objectifs de la formation

- Reconnaître les comportements sexistes et les situations de harcèlement sexuel au travail
- Connaître les obligations de chacun dans l'entreprise
- Savoir comment écouter et réagir
- Réfléchir concrètement à la démarche de prévention à mettre en place au sein de son entreprise

Public concerné

Référents harcèlement sexuel*, membres du CSHCT/ du CSE, acteur RH, responsable HSE, acteur RH, managers....

**Le référent CSE en matière de prévention du harcèlement sexuel créé par loi du 5 septembre 2018 doit être désigné par le Comité Social et Economique*

Prérequis

Aucun prérequis

Positionnement des stagiaires dans la formation

Un tour de table est proposé par l'intervenant afin que chacun des participants puisse expliciter ses attentes vis-à-vis de la formation

Durée de la formation

1 journée de 7 heures

Modalités pratiques

Les dates, horaires et lieux seront précisés lors de la convocation.

Le groupe ne pourra excéder 12 participants.

Modalités pédagogiques

La formation peut être réalisée en présentiel ou en distanciel.

Le formateur met l'accent sur une pédagogie active, ludique et participative fondée sur le travail collectif et les échanges.

L'apport de notions théoriques (sous forme d'exposés vidéo projetés) est étayé de situations pratiques (exercices, cas pratiques, partage d'expériences).

Un support numérique synthétisant les thèmes développés est remis aux participants.

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Le cas échéant, merci de nous contacter afin d'étudier ensemble les possibilités d'adaptation

Le formateur

La formation sera animée par Sophie Morin, psychologue du travail, psychothérapeute et IPRP

Programme de la formation

Le cadre juridique du harcèlement sexuel et des agissements sexistes au travail

- De quoi parle-t-on ?

Mise en situation : S'entraîner à identifier les situations à partir de quizz

Réagir

- Les différents enjeux (dont les obligations légales)
- Détecter et identifier : les signes d'alerte (conséquences physiques, psychologiques, comportementales)
- Le rôle des différents acteurs (dont le rôle du référent CSE « lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes »)
- Accueillir la parole avec bienveillance et neutralité
- Enquêter : Recueillir les faits, les preuves
- Prendre les mesures adaptées /sanctionner

Mise en situation : S'entraîner à partir de cas pratiques

Prévenir

- Les mesures règlementaires : affichage, règlement intérieur, document unique d'évaluation des risques professionnels
- Les procédures internes
- Les mesures organisationnelles

Mise en situation : Réfléchir concrètement à la procédure et aux pistes d'action au sein de l'entreprise

Modalités d'évaluation

Les stagiaires signeront une feuille d'émargement.

L'évaluation des acquis/des apprentissages portera sur les connaissances assimilées par le stagiaire tout au long de la formation. Le formateur s'assure de l'assimilation des connaissances à travers un quizz.

A l'issue de cette formation, les participants se verront délivrer un certificat de réalisation.

L'évaluation de la satisfaction quant à la formation (contenu et animation) sera réalisée par les stagiaires en fin de formation ainsi que par l'envoi d'un questionnaire 3 mois après la réalisation de la formation.

Tarifs et prise en charge

Le coût de la formation en intra-entreprise est de 1200 € nets de taxe la journée.

Sophie Morin Conseils étant référencé DATADOCK, les formations que nous organisons peuvent être éligibles au financement de vos OPCO. Par ailleurs, notre organisme de formation est engagé dans une démarche de certification QUALIOPI.